



BELGIAN ASAF KARTING SERIES

Karting vitesse comptant :

- pour le Championnat de la Fédération Wallonie – Bruxelles.
- pour le Championnat provincial de Namur.
- pour le Championnat provincial du Hainaut

Type OPEN

Lieu : Piste Internationale du Karting des Fagnes à Mariembourg
Longueur : 1366 m - largeur : 8 à 10m. - 34 pilotes maximum

Date : Les 29 & 30 octobre 2016

Nom de l'épreuve : « Olivo Cup »

Type d'épreuve : Vitesse - Catégories et challenges acceptés : Challenges IAME (Mini- X30 Cadet - X30-Junior - X30 Senior –X30 Super - X30 Master – X30 Shifter – X30 Super Shifter) et challenge EERP 250. Un classement vétéran (+ 45 ans) sera effectué en X30 Master et X30 Super Shifter.

Club organisateur:

Informations concernant l'épreuve :

KC Mariembourg
Rue du Karting, 13
5660 Mariembourg
Website : www.iame-belgium.com E-Mail : olivier@kcmariembourg.be

Comité organisateur :

FONCTION	NOM & PRENOM	LICENCE
- Directeur de course :	Camus Jean-Louis	FFSA 62561
- Directeur de course adjoint :	Guilmot Patrice	Lx 759
	Vandenabeele Thierry	Lx 761
- Responsable sécurité :	Franc Mike	Na 943
- Secrétaire du meeting :	Derycke Pascale	Na 955
- Relation concurrents :	Olijnyk Georges	Lg 417
- Responsable Chronométrage :	Cagnon Annie	FFSA 103550
	Cagnon Michel	FFSA 57582
- Commissaires Sportifs :	Collette André	Na 851 (Président)
	Reisch John	Bt 184 (Membre)
	Sevrin L	Lg 419 (Membre)
	Anciaux Monique	Na 852 (Stagiaire)
- Commissaires Techniques :	Daels Didier	Na 944 (Président)
	Demolder Dominique	Na 969 (Secrétaire)
	Avenel Jean-Pierre	FFSA 80283



- Médecin : Docteur Roosen Eric Racb 1873.

Assurance : Axa Industry

MODALITES D'ENGAGEMENT

Droits d'engagement :

Catégorie mini :

- par course 105 € / pilote
- engagement tardif (droit majoré)* 135 € / pilote
- à l'année 450 € / pilote

Shifter et EERP 250 :

sans possibilité de majoration, ni diminution de prix 130 € / pilote

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de la course, le club organisateur concerné ristournera un montant de **90 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

Autres catégories ou challenges :

- par course 155 € / pilote
- par course - engagement tardif (droit majoré) * 185 € / pilote
- à l'année 650 € / pilote

N.B. : Le montant des engagements prépayés sera viré au compte de l'ASBL KC Mariembourg qui se chargera de sa répartition entre les organisateurs. En cas d'annulation de courses, le club organisateur concerné ristournera un montant de **130 €** par meeting annulé (Sauf, cas de force majeure, jugé comme tel, sans appel, par le Conseil d'Administration de l'ASAF).

*Engagements à droits majorés :

Pour l'épreuve de Mariembourg du 30 octobre 2016 : Engagement à droit majoré **à partir du 24 octobre 2016**

Aucun remboursement pour les engagements à l'année ne sera accepté.

Pour les engagements par course uniquement : sur présentation d'un document justificatif (ex : certificat médical , problème familial,,,,), 70% du montant de l'inscription sera remboursé si la demande a été introduite endéans 3 jours suivant la course et toujours suivant l'appréciation de l'organisateur .

N.B. : Quel que soit le type de la licence qui sera utilisée (licence annuelle ou licence journalière), les droits majorés sont applicables à toutes les catégories exceptés Shifter et EERP 250.



Lors du contrôle administratif, il sera perçu **une caution propreté de 20,00 € par pilote à payer en liquide,**

Moyen de paiement :

Par virement sur le compte IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC/SWIFT: GEBABEBB
au nom du Kart Club Mariembourg .

En cas de litige, seuls les extraits de compte de l'organisateur feront foi.



RÈGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve se déroulera strictement suivant les prescriptions sportives de l'ASAF 2016

1) Conditions de participation

Les pilotes doivent être en possession d'une licence provinciale (ASAF ou VAS) validée pour 2016. Il est aussi possible d'acheter une licence d'un jour au prix de 50,00€. Les pilotes doivent se présenter au secrétariat avec **le certificat médical spécifique ASAF** exclusivement attestant leur capacité à prendre part à la manifestation et dûment complété par un médecin. De plus, pour les mineurs d'âge (Moins de 18 ans), ceux-ci devront présenter obligatoirement **une autorisation parentale légalisée par la commune du pilote.**

L'épreuve sera également accessible aux licenciés Nationaux ou Internationaux du RACB, à condition qu'ils possèdent également une licence annuelle VAS/ASAF d'un niveau suffisant ou qu'ils acquièrent sur place une licence journalière (Un Jour) valable pour ce seul meeting et ce, sur simple présentation de leur licence Nationale ou Internationale RACB 2016 (sans autres formalités).

Les pilotes étrangers détenteurs d'une licence nationale ou internationale avec impérativement l'autorisation de leur ASN respective pourront participer (épreuve OPEN).

AUCUN CERTIFICAT MÉDICAL NE SERA DELIVRÉ PAR LE MÉDECIN DE L' ORGANISATION.

Contre remise de la licence 2016 ou des documents licence « 1Jour » lors de l'inscription, les pilotes recevront un émetteur à placer sur leur kart. Cet émetteur sera soit repris par nos services ou sera obligatoirement remis au secrétariat de l'épreuve à la fin de celle-ci ou dès l'abandon d'un pilote.

En cas de perte, de destruction ou tout autre fait rendant impossible la remise de cet émetteur en bon état, la somme de remplacement (250,00 €) de celui-ci sera réclamée au pilote.

La minerve est obligatoire pour tous les pilotes des challenges MINI et CADET et souhaitée pour les autres catégories ou challenges

2) Déroulement de l'épreuve

La compétition se déroulera en 2 courses d'un nombre de tours variables et différents par temps de pluie - 2 tours) ou sec pour chaque catégorie, suivant les directives du directeur de course avant la course (1 ou 2) au parc fermé, communiquées lors du briefing du samedi et lors du contrôle administratif. Cette information sera aussi obligatoirement affichée au tableau officiel des documents de l'organisateur.

Les essais non qualificatifs se dérouleront sur 10 minutes et les essais qualificatifs sur 8 minutes pour toutes les catégories sauf décisions contraires, en accord avec le directeur de course et les organisateurs et les commissaires sportifs.

3) Engagements



Le bulletin d'engagement sera correctement et lisiblement rempli puis renvoyé au KC Mariembourg, Rue du Karting 13 5660 Mariembourg, accompagné obligatoirement du montant par virement bancaire sur le compte : IBAN: BE26 0016 4969 1629 / BIC-SWIFT: GEBABEBB

AVEC SVP : Nom du pilote, catégorie, numéro de plaque et date de l'épreuve - MERCI

Pour le cas d'engagement après la date limite d'engagement droit simple (le lundi précédent l'épreuve), le droit d'engagement sera majoré (Cf Règlement ASAF- Art 10).

Sauf dérogation de la Direction de course et des Commissaires Sportifs (Voir art 4 Règlement karting ASAF 2016), 34 pilotes maximum sont autorisés en piste pour les essais libres et chronométrés. Dans ce cas pour chaque catégorie ou challenge, les inscriptions seront arrêtées au 34ème.

4) Parc pilote

Afin de garantir la propreté du parc pilotes, une caution de 20 € est demandée. **Après contrôle et remise du ticket propreté délivré par le responsable propreté, Frédéric Tagnon (Karting Des Fagnes)** à la fin de l'épreuve, cette caution sera remboursée au secrétariat uniquement **AVANT 18H30.**

Aucun remboursement ne sera possible après ce délai.

Il est interdit de mécaniquer ou de ravitailler sur les bandes asphaltées et dans le parc fermé. Il est également interdit de rouler en kart ainsi qu'avec tout autre engin motorisé (voir règlement karting 2016) sur les bandes asphaltées dans le parc des pilotes.

Chaque infraction sera sanctionnée d'une amende de 250 €.

5) Briefing

Tous les pilotes sont obligés de se rendre au briefing et de signer la feuille de présence. Toute absence sera sanctionnée par l'organisateur d'une amende de 25 € par pilote.

6) Sécurité

Chaque pilote devra être en possession d'un extincteur à poudre de 6 Kg (Voir règlement karting ASAF 2016). Toute infraction constatée pourra amener à l'exclusion du pilote des paddocks.

7) En cas d'annulation de l'épreuve, seul les droits d'engagement perçus seront remboursés.

Approbation CSAPN le 18/10/2016
Patrick Bodart : Na 910

Approbation ASAF le 19/10/2016
André Collette: Na 851